

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02578

Numéro SIREN : 830 505 681

Nom ou dénomination : 3S EQUIPEMENTS ROUTIERS

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2022 sous le numéro de dépôt B2022/005785

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS 3S EQUIPEMENTS ROUTIERSDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 10 chemin des Caminols 31120 PORTET SUR GARONNEDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 8 3 0 5 0 5 6 8 1 0 0 0 1 5Néant ☐ *Exercice N clos le,
30/09/2021

						Exercice N clos le, 30/09/2021			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	3 596	AG	3 587	9	
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	758 645	AS	255 705	502 939	
		Autres immobilisations corporelles		AT	113 996	AU	66 680	47 316	
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU		CV			
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH	10 603	BI		10 603	
TOTAL (II)				BJ	886 841	BK	325 973	560 868	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	231 774	BM		231 774	
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP	412 281	BQ		412 281	
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	19 385	BW		19 385	
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	1 057 683	BY		1 057 683	
		Autres créances (3)		BZ	371 072	CA		371 072	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD		CE			
		Disponibilités		CF	1 113 479	CG		1 113 479	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	19 626	CI		19 626		
	TOTAL (III)		CJ	3 225 305	CK		3 225 305		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO	4 112 147	1A	325 973	3 786 173
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3S EQUIPEMENTS ROUTIERS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100 000.....)			DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	2 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	435 032	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	386 329	
	Subventions d'investissement			DJ	145 119	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 068 481	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	80 000	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	80 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	673 022	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	12 216	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 607 075	
	Dettes fiscales et sociales			DY	345 378	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	2 637 692		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 786 173		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 060 325	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 864	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3S EQUIPEMENTS ROUTIERS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021, dont le total est de 3 786 174 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 386 329 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/01/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu

 Règles et méthodes comptables

bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 597			3 597
Immobilisations incorporelles	3 597			3 597
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	266 228	496 332	3 914	758 645
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 500	27 340		29 840
- Matériel de transport	58 322	17 064	4 000	71 387
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 864	906		12 770
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	338 914	541 642	7 914	872 642
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 680	6 923	1 000	10 603
Immobilisations financières	4 680	6 923	1 000	10 603
ACTIF IMMOBILISE	347 191	548 565	8 914	886 842

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		541 642	6 923	548 565
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		541 642	6 923	548 565
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		7 914	1 000	8 914
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		7 914	1 000	8 914

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 129	458		3 588
Immobilisations incorporelles	3 129	458		3 588
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	136 560	84 129	1 412	219 278
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 500	6 444		8 944
- Matériel de transport	27 527	21 907	2 745	46 689
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 770	2 278		11 048
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	175 357	114 758	4 157	285 958
ACTIF IMMOBILISE	178 486	115 216	4 157	289 546

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 458 986 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 603		10 603
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 057 684	1 057 684	
Autres	371 073	371 073	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	19 627	19 627	
Total	1 458 986	1 448 383	10 603

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	102 760
Total	102 760

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 40,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	40,00
Titres émis pendant l'exercice	2 000	40,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 500	40,00

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		80 000			80 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		80 000			80 000

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation	80 000
Financières	
Exceptionnelles	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 625 476 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 865	1 865		
- à plus de 1 an à l'origine	671 157	106 007	565 150	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 607 075	1 607 075		
Dettes fiscales et sociales	345 378	345 378		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	2 625 476	2 060 326	565 150	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice 152 483

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 67 860

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	87 211
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	144
Banque - Intérêts courus à payer	1 865
Personnel - autres charges à payer	9 183
Charges sociales - charges à payer	5 969
Etat - autres charges à payer	9 457
Total	113 829

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	19 627		
Total	19 627		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	6 283 894		6 283 894
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	6 745		6 745
TOTAL	6 290 639		6 290 639

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 20 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	6	
Ouvriers	12	
Total	20	

Engagements financiers

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			183 387	627 248	810 635
Cumul exercices antérieurs			246 731		246 731
Dotations de l'exercice			137 609		137 609
Amortissements			384 340		384 340
Cumul exercices antérieurs			234 786		234 786
Exercice			145 051		145 051
Redevances payées			379 837		379 837
A un an au plus			39 482	134 579	174 061
A plus d'un an et cinq ans au plus			108 172	171 198	279 370
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			147 654	305 777	453 431
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			1 804	19 947	21 751
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			1 804	19 947	21 751
Montant pris en charge dans l'exercice					

3S EQUIPEMENTS ROUTIERS
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 10 Chemin des Caminoles 31120 Portet Sur Garonne
830 505 681 RCS Toulouse

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 février 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 386 329 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	386 329 euros
A la réserve légale	8 000 euros

Solde	378 329 euros
A titre de dividendes	250 000 euros
Soit 125 euros par action	
Le solde	128 329 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 563 361 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social le jour fixé par le président.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 250 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

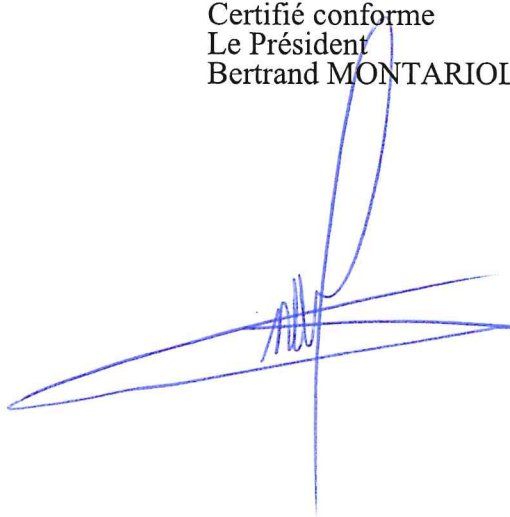
Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 février 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Bertrand MONTARIOL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by 'MONTARIOL', is written over the printed name. The signature is written in a cursive, flowing style.